



CORSE PARACHUTISME TANDEM - 406 RTE DE L'AERODROME 20240 GHISONACCIA - GSM : +33 7 49 72 50 54 e-mail : [contact@corse-parachutisme-tandem.fr](mailto:contact@corse-parachutisme-tandem.fr) web : [www.corse-parachutisme-tandem.fr](http://www.corse-parachutisme-tandem.fr)

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre,

D'une part :

CORSE PARACHUTISME TANDEM – 406 RTE DE L'AERODROME 20240 GHISONACCIA - GSM : +33 7 49 72 50 54 e-mail : [contact@corse-parachutisme-tandem.fr](mailto:contact@corse-parachutisme-tandem.fr). APE 5110Z –RCS BASTIA, ci-après dénommée CORSE PARACHUTISME TANDEM

Et d'autres parts :

Les clients qui souhaitent effectuer un achat ou une réservation à CORSE PARACHUTISME TANDEM, ci-après dénommé LE CLIENT.

Les présentes conditions générales régissent la vente de tous produits, prestations ou réservations présentés sur le site [www.corse-parachutisme-tandem.fr](http://www.corse-parachutisme-tandem.fr) et les produits vendus au comptoir de CORSE PARACHUTISME TANDEM. Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par le présent contrat, à l'exclusion de toute autre condition. Le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des Conditions Générales de vente figurant sur le site [www.corse-parachutisme-tandem.fr](http://www.corse-parachutisme-tandem.fr). Toute commande dûment effectuée à CORSE PARACHUTISME TANDEM implique l'adhésion totale et sans aucune réserve aux présentes conditions générales de vente et, éventuellement, aux conditions particulières ou spécifiques à un ou plusieurs produits commandés. Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être

régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont siège en France pour les achats effectués sur le site internet [www.corse-parachutisme-tandem.fr](http://www.corse-parachutisme-tandem.fr)

### **1. OBJET :**

1.1. Les présentes conditions visent à définir les modalités et obligations réciproques des parties, ainsi que les différentes étapes du processus de commande.

### **2. CODE MONETAIRE ET FINANCIER Article L132-2 :**

2.1. L'ordre ou l'engagement de payer au moyen donné d'une carte de paiement est irrévocable. Il ne peut être fait opposition au paiement qu'en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte ou des données liées à l'utilisation des connexions, de redressement ou de liquidation judiciaires du bénéficiaire.

### **3. INFORMATIQUE ET LIBERTE :**

3.1. Conformément à la Législation française, et plus particulièrement à la loi du 6 janvier 1978 Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les données vous concernant. Vous pouvez l'exercer en procédant par l'intermédiaire de votre compte ou en nous écrivant à l'adresse postale d'CORSE PARACHUTISME TANDEM disponible dans la rubrique contact du site internet.

### **4. INTERRUPTION DE SERVICE, RISQUES ET ALEAS DU MEDIA INTERNET :**

4.1. Il est rappelé que comme tout service soumis au bon fonctionnement de serveurs, du réseau internet et de vos outils informatiques, les piratages, incompatibilités des interruptions de service et défaillances techniques. Aucune réclamation émanant de faits similaires ne saurait être imputable à CORSE PARACHUTISME TANDEM quelles qu'en soient les conséquences notamment sur les commandes et / ou données à la clientèle, ce que le client a admis sans réserve.

## 5. OFFRES ET CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES :

5.1. Le Client est informé du fait que ses données personnelles sont stockées dans une banque de données appartenant à la société CORSE PARACHUTISME TANDEM qui peut sauf opposition du client être visités et utilisés par les outils d'analyse de notre système informatique pour l'envoi ciblées d'offres diverses, nouveautés, promotions etc. Liées directement ou indirectement aux offres de CORSE PARACHUTISME TANDEM, sous forme de newsletters, envoyées à l'adresse email de contact du client. Le client aura au préalable accepté explicitement de recevoir ce type de sollicitations, soit par le biais de notre site Web ou par tout autre formulaire émanant de la société CORSE PARACHUTISME TANDEM. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de radiation. Le client aura la faculté d'interrompre à tout moment ces envois sur simple clic au bas de chaque envoi électronique.

## 6. DROIT DE RETRACTATION :

6.1. Conformément à l'article L. 121-20-4 du code de la consommation, les prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée ne sont pas soumis à l'application du droit de rétractation. En conséquence, les prestations réservées sur le site <http://www.corse-parachutisme-tandem.fr> exclusivement sont soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes conditions générales de vente.

**6.2. Nous attirons votre attention sur le fait que, conformément aux dispositions du code de la consommation, l'internaute ne dispose pas d'un droit de rétractation lors de l'achat de billets sur notre site.**

D'autre part, suivant l'article L.221-18 du code de la consommation seule l'acquisition d'un Bon Cadeau donne droit de rétractation d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat (date d'achat).

## 7. VENTES ET PRESTATIONS :

7.1. CORSE PARACHUTISME TANDEM ne garantit en aucun cas le maintien des prestations à la vente pendant une période donnée. Toute réclamation du client visant la commande, d'une prestation non réalisable, sera considérée comme non fondée. Dans ce cas, CORSE PARACHUTISME TANDEM s'engage à prévenir par courrier électronique ou par téléphone tout client qui aurait passé commande d'une prestation irréalisable.

7.2. Il est à noter que les photos et documents graphiques présents sur ce site [www.corse-parachutisme-tandem.fr](http://www.corse-parachutisme-tandem.fr) sont non contractuels. De même, bien que le plus grand soin soit apporté à la mise à jour de l'information figurant sur ce site, il se peut que certaines pages n'aient pas été modifiées en temps voulu, cela ne relève pas de la volonté de CORSE PARACHUTISME TANDEM et ne peut engager sa responsabilité. CORSE PARACHUTISME TANDEM reste propriétaire des images prises par les opérateurs vidéo et de leurs exploitations commerciales.

7.3. Les BILLETS et les arrhes de réservation ne sont pas remboursables, mais peuvent au besoin être transmissibles après l'acquittement d'une somme forfaitaire de **50 €**. Ils sont valables pendant la période d'ouverture de Corse Parachutisme Tandem et doivent être présentés le jour de l'activité. Les BILLETS Parachutisme et arrhes de réservations sont valables sur toutes les zones de sauts exploitées par CORSE PARACHUTISME TANDEM, et non pas pour un seul et unique lieu, sauf indication spécifique sur le BON CADEAU.

7.4. Les BILLETS ou arrhes et réservations sont prolongeables à la saison suivante à compter de la date de fin de validité pour la somme de **50 €** et du réajustement du tarif en vigueur le jour du saut. Cette somme est redevable jusqu'à 1 jour avant la date d'échéance initiale. Passé cette date aucune prolongation ne sera possible. Ceci ne saurait donner lieu à un quelconque remboursement et engendrerait la perte du montant total de la réservation ou du Bon Cadeau

7.5. Les coupons de réduction ont une durée de validité et ne sont ni cumulables ni utilisables sur des offres spéciales ou des promotions existantes.

7.6. Il est expressément porté à la connaissance des bénéficiaires des BILLETS provenant des intermédiaires, partenaires ou agences que seules les conditions générales de vente de CORSE PARACHUTISME TANDEM s'appliqueront à l'exercice de l'activité.

7.7. Les ventes aux partenaires ou aux porteurs d'affaires feront l'objet de contrats avec des conditions particulières qui n'exonèrent pas l'application des conditions générales de vente de CORSE PARACHUTISME TANDEM.

7.8. Bon d'achat CORSE PARACHUTISME TANDEM : bon d'achat d'un montant prédéfini livré dématérialisé sous forme de BILLETS et permettant à son titulaire d'acheter une ou plusieurs prestations, en une seule fois, en complétant si nécessaire par un autre moyen de paiement sur le site [www.corse-parachutisme-tandem.fr](http://www.corse-parachutisme-tandem.fr) ou par téléphone dans la limite d'un montant et d'une durée de validité prédéfinis. Le bon d'achat n'est ni échangeable, ni prolongeable. Il ne peut être utilisé pour régler uniquement des arrhes.

#### 7.9. SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, CORSE PARACHUTISME TANDEM se réserve la faculté de recourir librement à tout sous-traitant de son choix, notamment de premier rang, pour tout ou partie des prestations commandées. Le Client reconnaît et accepte expressément cette faculté, sans que cela ne constitue une modification substantielle du contrat. CORSE PARACHUTISME TANDEM s'engage à sélectionner des sous-traitants présentant toutes les garanties de compétence, de sécurité et d'assurance, et dûment habilités à intervenir dans le cadre des prestations proposées.

Les sous-traitants interviennent en toute indépendance et demeurent seuls responsables des actes, prestations, obligations et dommages résultant de leur intervention. À ce titre, toute faute, inexécution, mauvaise exécution ou

dommage imputable au sous-traitant relève de sa responsabilité exclusive.

En conséquence, la responsabilité de CORSE PARACHUTISME TANDEM ne pourra être engagée, à quelque titre que ce soit, pour les faits, actes ou omissions imputables directement au sous-traitant, sauf faute prouvée dans sa sélection ou en cas de manquement grave dans l'organisation générale de la prestation. Le Client reconnaît expressément que les sous-traitants disposent de leur propre assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à leur activité. Il appartient au Client, en cas de litige relatif à l'intervention d'un sous-traitant, d'exercer tout recours directement à l'encontre de celui-ci.

Il est expressément convenu que CORSE PARACHUTISME TANDEM n'est tenue qu'à une obligation de moyens dans le choix et la coordination des sous-traitants, à l'exclusion de toute obligation de résultat quant aux prestations réalisées par ces derniers.

#### 7.10. NATURE DE LA PRESTATION – ACTIVITÉ MIXTE (TRANSPORT ET PRATIQUE SPORTIVE)

Les prestations proposées par CORSE PARACHUTISME TANDEM présentent une nature mixte et peuvent relever :

- soit d'une opération de transport aérien, notamment lorsque la prestation est réalisée par un parachutiste professionnel,
- soit d'une activité sportive encadrée, notamment lorsqu'elle est réalisée sous la direction d'un éducateur sportif.

Le Client reconnaît que cette qualification dépend notamment des conditions de réalisation de la prestation et du statut de l'encadrant.

#### 7.11. PARTICIPATION ACTIVE DU CLIENT

Le Client reconnaît expressément qu'il participe activement à la réalisation de la prestation, notamment :

- Lors du briefing
- lors de la sortie de l'aéronef,
- pendant la phase de chute,
- et lors de la phase d'atterrissage, notamment en exécutant les consignes

visant à assurer sa sécurité, telles que le relevé des jambes.

Le Client reconnaît que cette participation active constitue une condition essentielle de sécurité. En conséquence, le Client ne peut être considéré comme un simple passager transporté, mais comme un participant actif à une activité à risque.

### **7.12. EXCLUSION DE LA QUALIFICATION DE TRANSPORT PASSIF**

Le Client reconnaît que la prestation ne saurait être assimilée à un transport de passager au sens strict impliquant une obligation de sécurité de résultat, en raison :

- de sa participation active,
- de la nature sportive de l'activité,
- et des aléas inhérents à la pratique du parachutisme.

En conséquence, CORSE PARACHUTISME TANDEM est tenue d'une obligation de moyens renforcée, y compris lorsque certaines phases relèvent du cadre aéronautique.

### **7.12. AUTORITÉ DU PILOTE ET DU PERSONNEL**

Le Client reconnaît que le pilote, le personnel navigant et les encadrants disposent d'une autorité exclusive en matière de sécurité.

Toute décision prise pour des raisons de sécurité s'impose sans contestation.

Le non-respect des consignes pourra entraîner l'interruption de la prestation sans remboursement.

## **8. SECURITE-RISQUE-RESPONSABILITE**

### **8.1. ACCEPTATION DES RISQUES**

Le Client reconnaît que la pratique du parachutisme constitue une activité comportant des risques inhérents, notamment de blessures graves ou mortelles.

Il déclare en avoir pleinement connaissance et les accepter sans réserve.

### **8.2. CADRE RÉGLEMENTAIRE**

Les prestations relèvent notamment des lois et code en vigueur.

Le Client accepte les contraintes et aléas associés à ces réglementations.

### **8.3. EXCLUSION DE LA QUALIFICATION DE TRANSPORT PASSIF**

Compte tenu :

- de la nature de l'activité,
- et de la participation active du Client,

la prestation ne peut être assimilée à un transport passif de passager impliquant une obligation de résultat.

### **8.4. RESPONSABILITÉ**

CORSE PARACHUTISME TANDEM est tenue d'une obligation de moyens renforcée.

Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée.

Elle ne saurait être engagée en cas :

- de réalisation d'un risque inhérent à l'activité,
- de non-respect des consignes par le Client,
- de participation active du Client,
- ou de contraintes aéronautiques ou météorologiques.

### **8.5. APTITUDE PHYSIQUE**

Le Client déclare être apte physiquement à la pratique du parachutisme.

Toute information médicale non communiquée relève de sa responsabilité exclusive.

## **9. PRIX DES PRESTATIONS :**

9.1. Tous les prix sont affichés en euros. Il peut arriver que les prix indiqués sur certains supports n'aient pas été mis à jour et diffèrent du prix demandé lors de l'achat ou de la réservation. Ce fait est indépendant de la volonté de CORSE PARACHUTISME TANDEM et seul le prix indiqué lors de la réservation ou de l'achat est garanti. Toute commande de BILLETS et/ou prestations vaut acceptation des prix, descriptions des produits à la vente et des présentes CGV.

9.2. Les règlements se font en numéraires, par cartes bancaires sur le site internet ou par virement accompagnés des bons de commande pour les règlements par correspondance ou par toute autre forme de paiement légale pour les achats au comptoir de CORSE PARACHUTISME TANDEM.

9.3. Le jour de l'activité, les paiements par chèque à l'agence ou au comptoir de l'aérodrome sur lequel se déroulent les sauts, ne sont pas acceptés.

9.4. Pour bénéficier des tarifs en vigueur, le client doit finaliser sa commande avant l'augmentation des tarifs.

9.5. Est inclus une assurance responsabilité civile couvrant le passager ainsi que les aéronefs utilisés. Les baptêmes de l'air en parachute constituent une activité de transport aérien qui n'est toutefois pas subordonnée à la détention d'une licence d'exploitation et d'un certificat de transport aérien.

## **10. COMMANDES RESERVATIONS ANNULATIONS :**

10.1. Le client intéressé par une prestation visible sur le site [www.corse-parachutisme-tandem.fr](http://www.corse-parachutisme-tandem.fr) suit le processus suivant afin d'établir sa commande : Après avoir fait son choix, un BILLET ou autres produits et après avoir vérifié les spécificités de sa commande, le client peut régler par carte bancaire, imprimer le formulaire à compléter et l'adresser au siège social indiqué à l'article 11.1. La réservation n'est prise en compte qu'après paiement total de la réservation, des BILLETS ou des produits.

10.2. En cas d'impossibilité de vol ou de saut le jour de la réservation, pour les raisons énumérées à l'article 10.10. les arrhes sont conservées et la réservation peut être reportée pendant la saison en cours à partir de la date du premier versement. Au-delà de cette durée, les arrhes demeureront acquises à CORSE PARACHUTISME TANDEM.

10.3. En cas d'absence du client le jour du saut en parachute ou vol en avion et à l'heure fixée, les BONS CADEAUX, Billets, tout autres règlements ou les arrhes seront considérés comme étant consommés.

10.4. Le bénéficiaire est seul responsable de l'utilisation de son BILLETS ou bon de réservation. En cas de perte ou de vol, le montant du bon d'échange ne pourra être remboursé.

10.5. Tout remboursement au titre de l'assurance annulation est accordé par CORSE PARACHUTISME TANDEM, si l'assurance a été

souscrite lors de l'achat initial. L'annulation doit avoir lieu 48h00 avant le rendez-vous prévu. Passé ce délai, Aucun remboursement des sommes, ne sera envisageable. En cas de remboursement des sommes, celles-ci feront l'objet d'un dégrèvement de 10 % sur la totalité des prestations, options comprises, pour frais de services.

10.6. La vidéo est indépendante des vols, un problème technique sur les images ne peut donner lieu à un remboursement des vols et des sauts.

10.7. Toute activité interrompue ou abrégée ou toute activité non consommée du fait du bénéficiaire pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement.

10.8. CORSE PARACHUTISME TANDEM se réserve le droit de modifier l'heure de passage du saut en parachute du vol ou de différer ledit rendez-vous pour des raisons de sécurité insuffisantes, météorologique, organisationnelle, administrative, réglementaire, technique ou pour tout autre cas de force majeure. Cette annulation peut avoir lieu juste avant le décollage, les vols et les sauts ou pendant les vols et les sauts. Dans ce cas, CORSE PARACHUTISME TANDEM ne sera pas redevable des frais de déplacement ou hébergement engagés par les clients pour se rendre à CORSE PARACHUTISME TANDEM. Compte tenu de la durée de validité des BILLETS et des arrhes de réservation, aucune prolongation n'est possible pour cause de mauvaise météo, sauf aux conditions de l'article 7.4.

10.9. La réservation n'est prise en compte qu'après paiement des BILLETS ou des arrhes d'inscription. La date du saut initialement prévue à la prise de rendez-vous, ne peut être modifiée par le client que dans les 24 heures qui suivent la prise de rendez-vous. Cette modification ne peut intervenir à moins de 7 jours (7 x 24h) avant la date du saut initialement prévu sauf cas de force majeure. Dans le cas contraire, les BONS CADEAUX, le billets, règlements ou les arrhes seront acquis à CORSE PARACHUTISME TANDEM. Les sauts en parachute peuvent être reportés à tout moment par CORSE PARACHUTISME TANDEM.

CORSE PARACHUTISME TANDEM peut reporter les sauts jusqu'à un an à partir de la date d'émission s'il s'agit d'un BON CADEAU ou de la date du saut initialement prévue. Les arrhes pour les sauts en parachute sont de cent euros (100 €) par personne (sauf règlement total pour un BON CADEAU Parachutisme.) En cas d'impossibilité de saut le jour de la réservation, pour les raisons énumérées à l'article 9.8., les arrhes sont conservées et la réservation peut être reportée jusqu'à la saison suivante à partir de la date de versement. Au-delà de cette durée, les arrhes et billets, BILLETS et autres règlements demeureront acquis à CORSE PARACHUTISME TANDEM.

10.10. Pour les sauts en parachute biplace, si l'organisme considère une inaptitude pouvant compromettre votre intégrité physique ou la sécurité des vols, il vous remboursera l'intégralité des sommes versées, sauf si les informations transmises concernant le bénéficiaire ne sont pas cohérentes avec la réalité le jour du saut (par exemple poids différent des informations transmises). Si l'organisme décide d'arrêter le saut une fois que l'avion aura décollé pour raison de sécurité qui vous incombe, ou que vous décidiez de votre propre gré en plein vol, de ne plus effectuer cette activité, vous serez redevable de la totalité de la prestation prévue pour la réalisation de votre saut ou vol. Aucun remboursement ne sera envisageable.

#### 10.11. Bon Cadeau

Un bon cadeau peut être acheté et offert à une tierce personne sans réservation de date. Pour cela le montant de la prestation devra être réglé entièrement.

Un bon cadeau est valable pendant la durée de la saison en cours à compter de sa date d'émission. Toutefois, il peut être reconduit pour la saison suivante, moyennant un surcoût de 50 €.

L'absence d'un client à un rendez-vous de vol ou l'invocation d'un motif quel qu'il soit émanant du client, et ayant pour conséquence de compromettre l'activité au jour et à la date prévue, ne saurait donner lieu à un quelconque remboursement et engendrerait la perte du montant total de la réservation ou du Bon Cadeau

Il est donc entendu qu'une demande du client de report à une date ultérieure ou d'annulation du vol doit être notifiée à Corse Parachutisme Tandem, au plus tard 48 h avant la date prévue de l'activité si vous avez souscrit à l'assurance annulation.

En cas d'annulation, le montant demandé en vigueur à la date de la prestation ne sera pas remboursé à défaut de respecter ce délai. Le prix de la réservation ou du bon cadeau restera acquis à Corse Parachutisme Tandem, peu importe que le client participe ou non à l'exécution de l'activité.

Si la notification intervient dans le délai sus indiqué, Corse Parachutisme Tandem et le client conviendront d'une autre date, ou d'un nouveau bénéficiaire. Dans tous les cas, la prestation devra être réalisée au plus tard à la fin de la saison en cours après la souscription du présent contrat, Corse Parachutisme Tandem conservant le règlement du prix. Aucun nouveau changement ne sera autorisé après fixation d'une nouvelle date de saut ou d'un nouveau bénéficiaire.

La réservation associée à un Bon Cadeau n'est pas remboursable, seul le bénéficiaire peut être changé dans les conditions prévues au 7.3., sauf si le client bénéficiaire est non résident en Corse (sur justificatif et sur précision à l'achat), n'a pu effectuer son saut dû à un report météo ou autre motif sollicité par Corse Parachutisme Tandem.

Corse Parachutisme Tandem se réserve le droit de refuser d'honorer une réservation d'un bénéficiaire qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une réservation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

## 11. FACTURATION :

CORSE PARACHUTISME TANDEM émettra pour le client un reçu ou une facture du montant total de la prestation payée à CORSE PARACHUTISME TANDEM. Le justificatif est disponible sur simple demande faite au service comptabilité par e-mail.

## 12. ELECTION DE DOMICILE :

CORSE PARACHUTISME TANDEM déclare élire domicile à l'adresse suivante : 406 Route de l'aérodrome 20240 GHISONACCIA.

## 13 CONSIGNES PARTICULIERES :

Pour le saut en parachute, vous ne devez pas porter de chaussures montantes ou à crochets. Soyez équipé de chaussures de sport basses, un pantalon souple, pas de Jean. Pensez à prendre votre petit déjeuner ou une collation afin d'éviter l'hypoglycémie.

Si la tenue que vous portez n'est pas de circonstance, nous vous prêterons une tenue de saut. Vous portez des verres de contact ? Vous devriez nous en informer le jour du saut. Nous ne pouvons assurer les sauts et vols en avion à horaires fixes, l'horaire communiqué étant indicatif. Cependant, respectez l'horaire fixé par l'organisateur. Prévoir le temps nécessaire pour effectuer le saut en parachute (une demi-journée ou journée) dans de bonnes conditions et passer une demi-journée agréable. Nous vous conseillons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible afin de bénéficier du meilleur choix des dates.

## 14. CONDITIONS DES SAUTS ET VOLS EN AVION :

14.1. Les sauts en parachute dépendent étroitement des conditions météorologiques, des aéronefs et du matériel utilisé, le tout lié à la sécurité de l'activité et au trafic aérien. Pour cela, le pilote tandem en charge de votre saut ou le pilote de l'avion pourra à tout moment décider de son report ou de son annulation sans possibilité de contester cette décision. Le pilote tandem se réserve le droit de diminuer la hauteur de parachutage en cas de problèmes météorologiques ou techniques liés au moyen de transport. Il n'y a pas d'âge minimum ou maximum pour sauter en parachute biplace avec un parachutiste professionnel, qualifié pilote tandem, néanmoins des critères d'âge, de taille et de motivation sont pris en compte par le pilote tandem, et il se réserve le droit d'accepter ou de refuser un passager, ainsi que toute personne qu'il juge inadaptée au saut. Le pilote de l'avion se réserve le droit d'accepter ou de refuser un

passager, ainsi que toute personne qu'il juge inadaptée à un vol avec son avion. Dans ce cas, les BILLETS et arrhes d'inscription sont remboursés sauf si les informations fournies à la réservation ne sont pas cohérentes avec la réalité. Votre poids ne doit pas être supérieur à **90 Kg pour les hommes et 80 Kg pour les femmes**. En cas de dépassement de ces valeurs, veuillez-nous le faire savoir avant l'achat de votre saut. Pour des raisons de sécurité, les critères de poids, taille et âge sont pris en compte par les pilotes tandem et le pilote de l'avion.

Sans signalement de votre part avant le jour du saut du dépassement de ces critères de poids, nous serons obligés de refuser la prestation, ayant pour conséquence de compromettre l'activité au jour et à la date prévue. Ceci ne saurait donner lieu à un quelconque remboursement et engendrerait la perte du montant total de la réservation ou du Bon Cadeau

14.2. Les enfants mineurs doivent fournir une autorisation parentale des deux parents et être accompagnés au minimum d'un parent ou d'une personne investie de l'autorité parentale ou tuteur. De plus pour les mineurs, ils devront fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique d'un saut en parachute biplace » ayant moins de 3 mois.

14.3. Vous êtes responsable de tous les objets en dépôt à l'accueil ou que vous laissez à la consigne de CORSE PARACHUTISME TANDEM (lunettes, bijoux, téléphones...)

14.4. Pour des raisons techniques et d'organisation des vols, il vous faut consacrer environ une demi-journée voire une journée complète.

14.5. Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux passagers des sauts en tandem d'embarquer des caméras, chaussures à crochets ou tout objet susceptible de créer un incident avec les suspentes du parachute.

14.6. L'activité se déroulant en Zone d'aérodrome et donc en zone règlementée, les passagers devront justifier de leur identité. Par conséquent, une pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité est obligatoire pour l'accès à la zone et effectuer le

saut. Sans justificatif d'identité valide, votre saut ou vol serait annulé de votre fait et ne saurait donner lieu à un quelconque remboursement et engendrerait la perte du montant total de la réservation ou du Bon Cadeau.

14.7. Les sauts se déroulent tous les jours uniquement pendant la saison annuelle, dont les dates sont définies en début d'année et correspondent environ de juin à septembre inclus.

## 15. SANTE :

Pour les sauts en parachute biplace et vols en avion, le certificat médical n'est pas obligatoire, mais les personnes qui ont un doute sur leur état de santé, doivent contacter leur médecin de famille et lui demander une visite médicale de « non contre-indication à la pratique d'un saut en tandem » ou « non contre-indication à un baptême de l'air en avion ». Vous devez être en bonne santé physique et mentale, et ne pas être atteint d'une infection ou maladie contre-indiquée à la réalisation de ce type de saut, n'avoir pas eu récemment d'accident, ne pas suivre de traitement médical, ne pas souffrir de problèmes aux membres inférieurs, à la colonne vertébrale, cardiaque, O.R.L., de pertes de connaissance, d'épilepsie et ne pas être en état de grossesse, ne pas avoir effectué de plongée sous-marine dans les 48 heures qui précèdent le saut en parachute. Vous devrez remplir un auto questionnaire de santé avant le saut. Les personnes qui pèsent plus de **90 kg** pour les hommes et **80 kg** les femmes doivent contacter CORSE PARACHUTISME TANDEM avant d'acheter le BON CADEAU. En cas de dépassement du poids limite le jour du saut, le moniteur se réserve le droit de refuser l'activité pour des raisons de sécurité. L'option saut plage pourra être proposée moyennant le coût supplémentaire ou la simple annulation du saut sans possibilité d'être remboursé.

## 16. RECLAMATIONS

16.1. Toute réclamation relative à une prestation devra nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de 10 jours après la date de retour, accompagnée des pièces justificatives, à l'adresse suivante : SAS CORSE PARACHUTISME TANDEM – 406 Route

de l'aérodrome 20240 GHISONACCIA. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

16.2. Informatique : En application de la Loi N°78-17 du 06 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant l'inscription impossible. Vous pouvez accéder aux informations et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations uniquement de CORSE PARACHUTISME TANDEM. Toute infraction aux dispositions de la présente Loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code Pénal.

## 17. LITIGES :

17.1. La langue des présentes conditions générales est le français.

17.2. En cas de litige, après avoir contacté le service clients du professionnel par courrier en recommandé avec accusé de réception et à défaut d'une réponse satisfaisante du professionnel sous trois mois, le client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle comme alternative à une procédure judiciaire.

" La SAS Corse Parachutisme Tandem " adhère au service du Centre de Médiation de la Consommation d'Opale (CMCO), le client consommateur peut contacter ce dispositif de médiation dont les coordonnées sont les suivantes :

Tel : 06.82.13.38.86

Site : <https://www.cmco-mediation.fr>

Email : [cmco-mediation@outlook.com](mailto:cmco-mediation@outlook.com)

Pour rappel, la médiation de la consommation est gratuite pour le consommateur. C'est le professionnel qui en assume le coût.

17.3. Chaque partie pourra engager toute procédure utile, compétence expresse étant attribuée aux juridictions de la ville de Bastia.